

Les enjeux agricoles

A decorative graphic consisting of a series of blue dots forming a wave-like shape. A thick, solid blue wave is superimposed over the dots, starting from the left and curving upwards and then downwards towards the right.





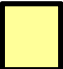




Sourdun – 24 novembre 2011
VNF – EPTB Seine Grands Lacs

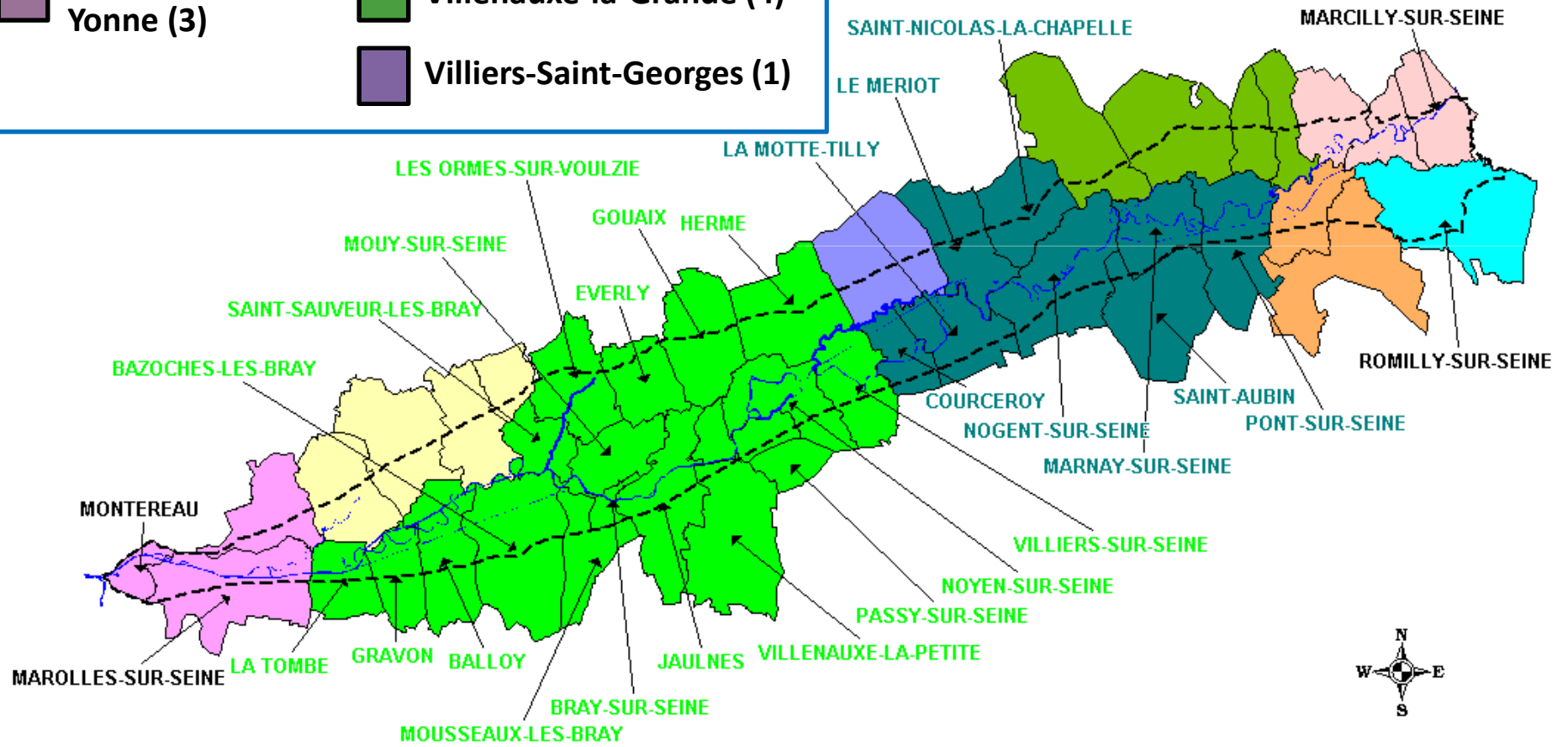
Sommaire



- **Le contexte agricole** dans la plaine de la Bassée
- **Le transport fluvial** de produits agricoles
- **L'influence des deux projets** sur l'agriculture :
 - Aspects hydrauliques
 - Aspects fonciers
 - Aspects économiques

Carte de localisation des cantons situés dans la plaine de la Bassée

	Anglure (3)		Nogent-sur-Seine (8)
	Bray-sur-Seine (18)		Romilly-sur-Seine (1)
	Donnemarie-Dontilly (4)		Romilly-sur-Seine (1 ^{er} canton) (2)
	Montereau-Fault-Yonne (3)		Villenauxe-la-Grande (4)
			Villiers-Saint-Georges (1)



Le contexte agricole



Evolution positive de l'agriculture suite aux aménagements du bassin de la Seine (lacs-réservoirs et grand gabarit).

Distinction entre trois secteurs:

- **De Marcilly-sur-Seine à Nogent-sur-Seine:** agriculture extensive (productions fourragères, élevage, sylviculture), cultures de printemps tardif.
- **De Nogent-sur-Seine à Bray-sur-Seine:** agriculture dynamique, cultures intensives de type industriel, cultures d'hiver présentes dans zones non inondables.
- **De Bray-sur-Seine à Montereau-Fault-Yonne:** agriculture intensive (céréales, oléagineux, protéagineux et légumes). Dans la vallée, l'agriculture cède la place aux carriers.

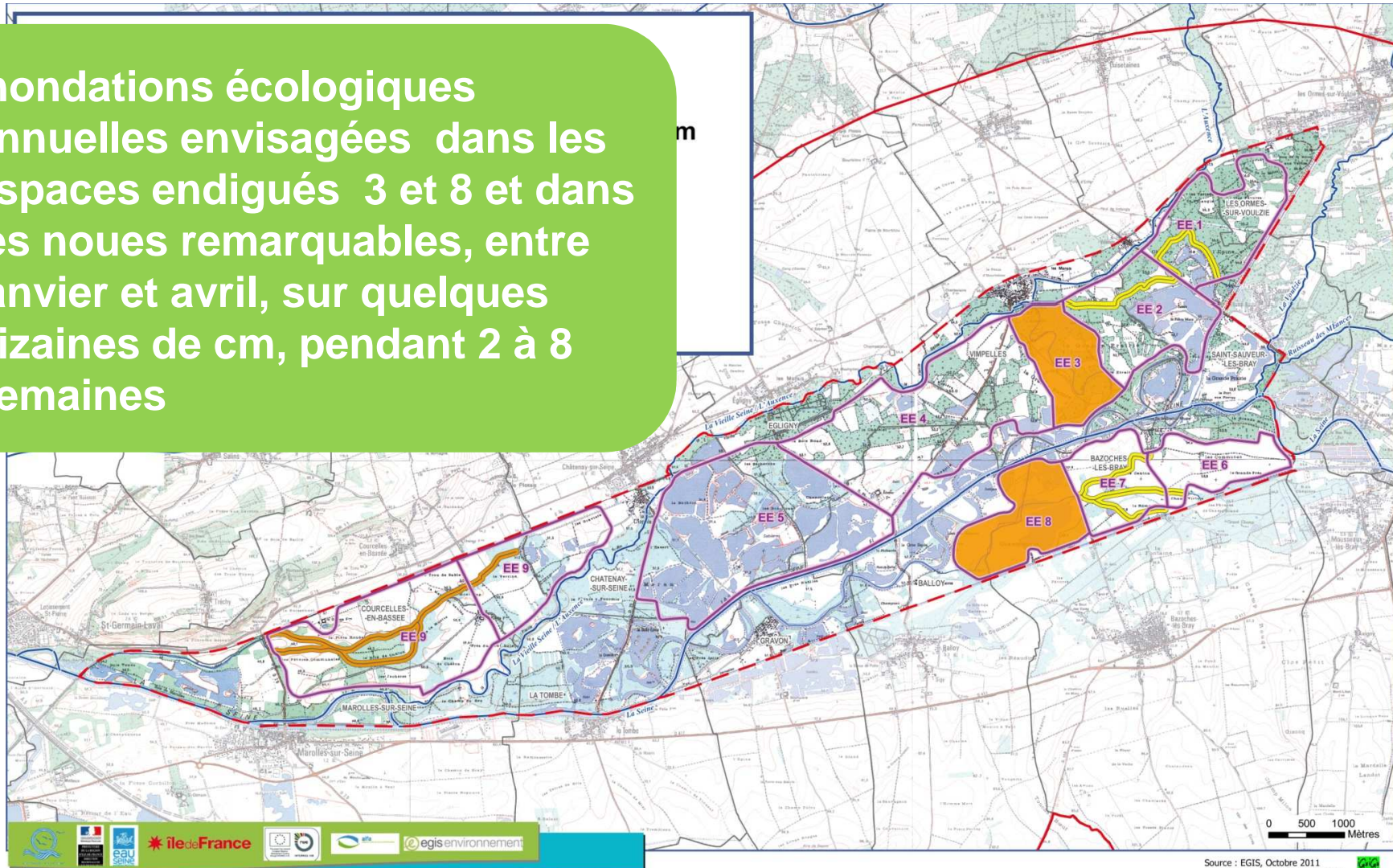
Le Contexte : transport fluvial des produits agricoles



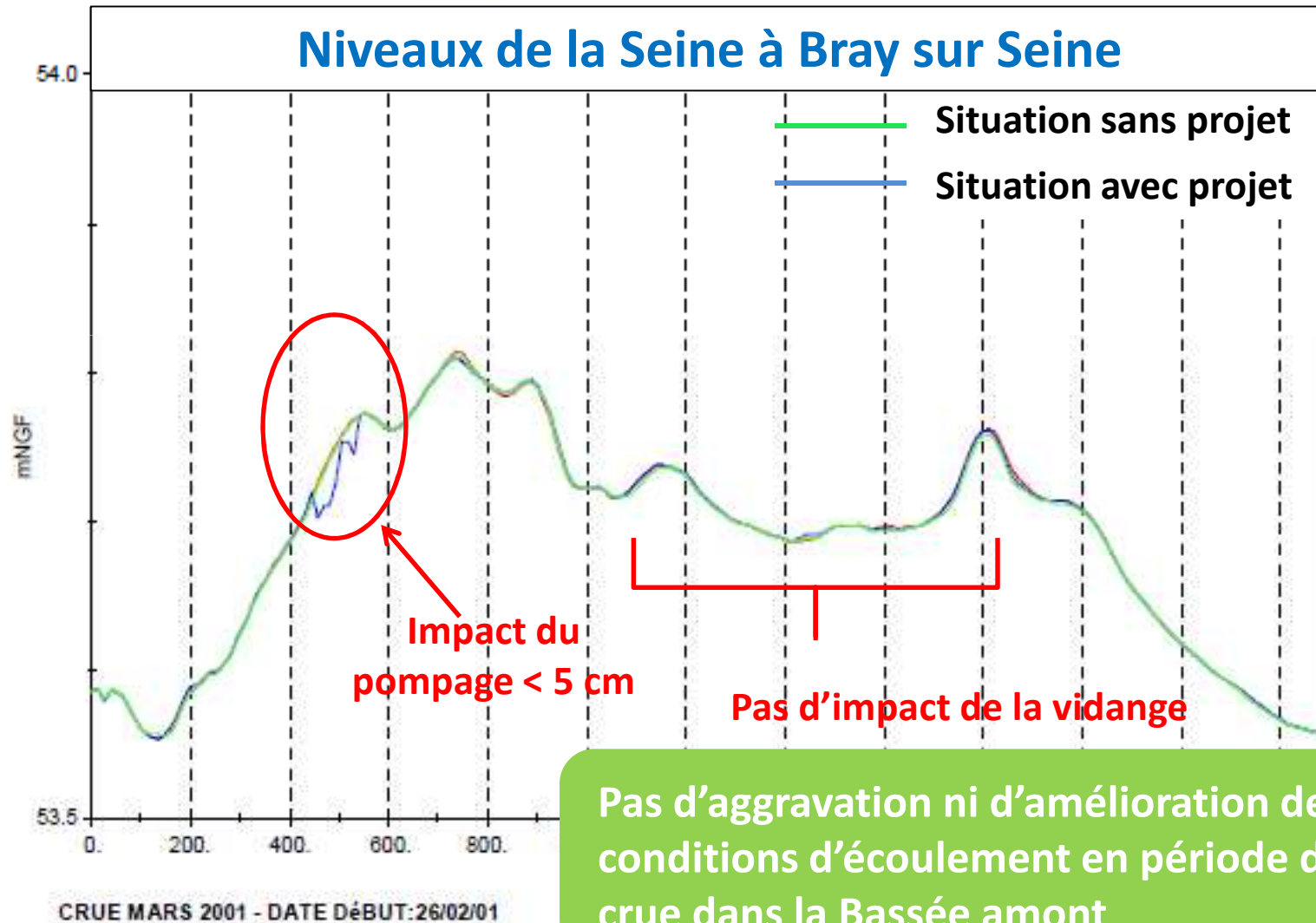
- Présence de nombreux acteurs le long de la voie d'eau : **silos, usine SAIPOL, malteries SOUFFLET**
- En 2010, **filière agricole = 81 % du trafic fluvial** de marchandises entre Bray et Nogent
- **Multiplication par 3,1 en 10 ans** des trafics
- **75% des flux vers l'exportation** (Port de Rouen notamment)
- **Importation d'engrais** (Belgique Pays-Bas)

Aspect hydraulique sur le territoire du projet de l'EPTB SGL

Inondations écologiques annuelles envisagées dans les espaces endigués 3 et 8 et dans les noues remarquables, entre janvier et avril, sur quelques dizaines de cm, pendant 2 à 8 semaines



Aspect hydraulique sur le territoire en amont du projet



Pas d'aggravation ni d'amélioration des conditions d'écoulement en période de crue dans la Bassée amont

Les aspects hydrauliques du projet de VNF



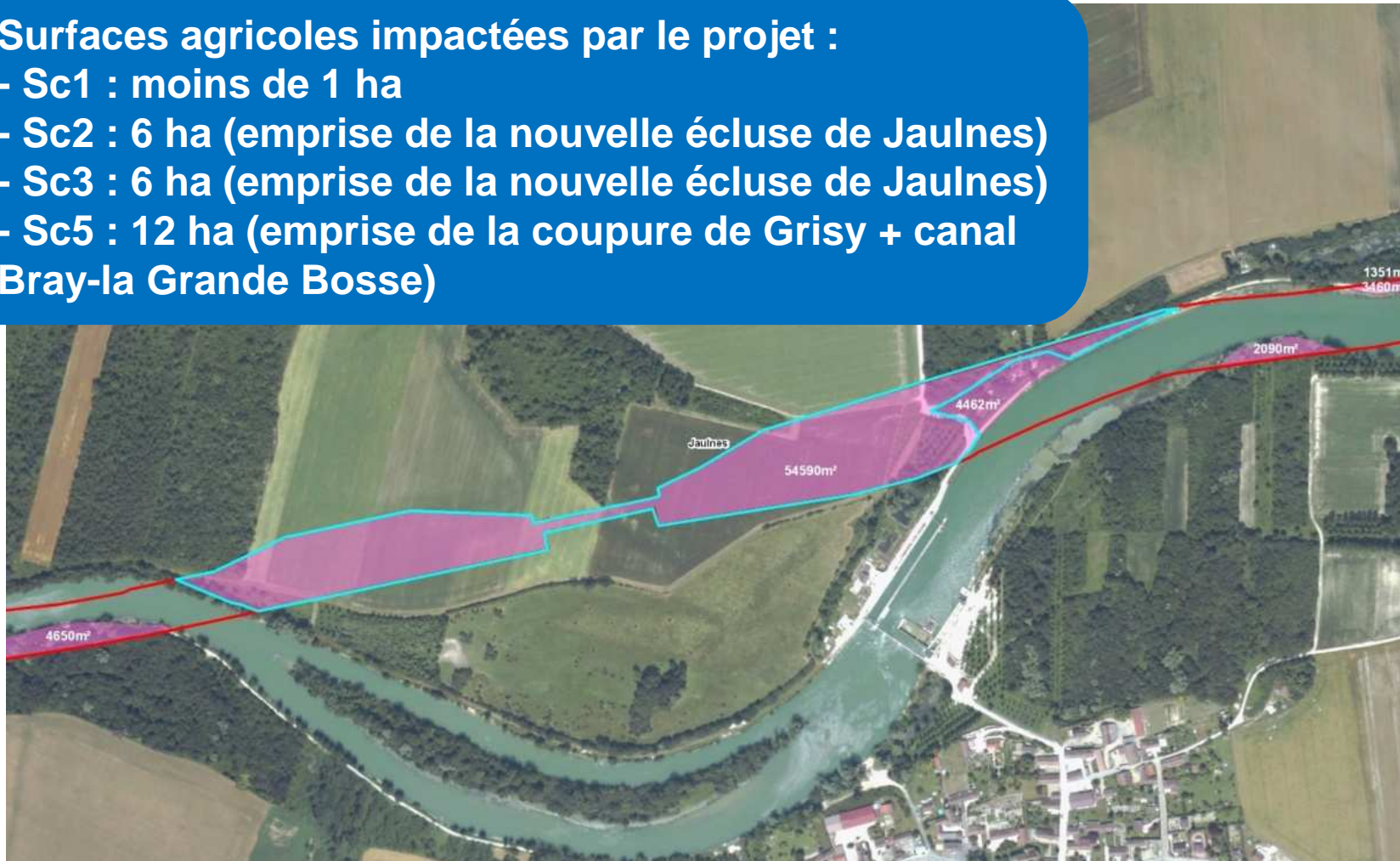
- Principe du projet de VNF : **viser la neutralité hydraulique**
- Conséquences :
 - **Pérennisation des prélèvements d'eau dans la Seine** (11 prises d'eau actuellement totalisant plus d'1,7 millions de m³ par an)
 - **Pas de drainage des terres agricoles** à proximité de la Seine
 - **Pas de modification des inondations actuelles** sur le secteur

Les aspects fonciers du projet de VNF



Surfaces agricoles impactées par le projet :

- Sc1 : moins de 1 ha
- Sc2 : 6 ha (emprise de la nouvelle écluse de Jaulnes)
- Sc3 : 6 ha (emprise de la nouvelle écluse de Jaulnes)
- Sc5 : 12 ha (emprise de la coupure de Grisy + canal Bray-la Grande Bosse)



Les aspects fonciers du projet de VNF



- **Traitement de l'impact** en cas de poursuite du projet :
 - Acquisition foncière
 - Remembrement
- **Discussion à envisager avec les représentants de la profession et la SAFER**

Les aspects fonciers du projet de l'EPTB SGL

210 ha de terres agricoles concernées mais en constante baisse liée à l'activité carrières

Distinction entre:

- **terres situées sous l'emprise des digues et ouvrages hydrauliques:** acquisition par l'EPTB Seine Grands Lacs
- **terres à l'intérieur des espaces endigués :** maintien des usages, mise en place de servitudes de surinondation
- **terres dans l'emprise des inondations écologiques:** acquisition par l'EPTB Seine Grands Lacs ou servitudes conventionnelles

Morcellement des terres et allongement des temps de parcours
→ conservation des accès aux parcelles agricoles situées dans les espaces endigués

Les aspects économiques du projet de l'EPTB SGL



Indemnisations liées à la construction de l'ouvrage:

Contraintes	Indemnisations aux propriétaires	Indemnisations aux exploitants
Acquisition du foncier	Indemnité principale + de emploi	Indemnité d'éviction
Libération anticipée du foncier	Indemnité liée à la prise de possession dès la signature de la promesse de vente	
Dommages créés par l'acquisition du foncier	Indemnité liée à la défiguration et au rétrécissement de parcelles	
	---	Indemnité d'allongement de parcours
	---	Indemnité de rupture d'unité d'exploitation

Les aspects économiques du projet de l'EPTB SGL



Indemnisations et actions liées à la servitude de surinondation:

- Suivant la saison, **perte de récoltes** ou **retard de semis**
 - **Augmentation des temps de ressuyage**
 - **Modification des propriétés agronomiques** des sols
- ↓
- Indemnisations aux propriétaires pour perte de valeur vénale de leurs terres et aux exploitants pour pertes de récolte suivant protocoles locaux
 - Adaptation éventuelle des cultures pour privilégier cultures de printemps tardif
 - Mesures d'accompagnement

Accords à trouver avec les représentants du monde agricole
Principes identiques mis en œuvre sur les ouvrages de
ralentissement dynamique des bassins de la Meuse et de l'Oise

Les aspects économiques du projet de VNF



- **Potentiel fort de croissance des trafics** pour la filière agro-industrielle à court terme (doublement a minima)
- **Avantages du grand gabarit : diminution du coût de transport**
- **Conséquences positives pour le monde agricole en optant pour le transport fluvial à grand gabarit :**
 - Accroissement de la compétitivité
 - Contribution à la lutte contre le changement climatique en permettant la réduction des gaz à effets de serre.

Les aspects économiques du projet de VNF



Exemple :
Dans le cas des scénarios 3 et 5, à l'horizon 2020, plus de 50% des produits agricoles au départ ou à destination de Nogent-sur-Seine pourraient être transportés par la voie d'eau.

